



LES

BRÈVES

HAVELUYNNOISES



Décembre 2021

Annulation de la cérémonie des vœux 2022

En raison de la situation sanitaire, tous les Maires de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut se sont accordés pour ne pas organiser de cérémonie de vœux traditionnelle. Face à la forte circulation de la Covid-19, il convient en effet d'éviter tous les grands rassemblements favorisant l'apparition de foyers épidémiques. Restons vigilants.



Du 20 janvier au 19 février 2022 des agents recenseurs recrutés par la Mairie effectueront le recensement de la population d'Haveluy.

A quoi sert le recensement ?

Les informations collectées sont utilisées par l'Etat, la commune et sont accessibles aux entreprises et associations. Elles permettent de définir la contribution de l'Etat au budget de la commune, de prévoir l'installation de nouveaux services, celle d'équipements collectifs ou encore de programmer les constructions et rénovations de logements.

Comment ça se passe ?

Un des agents recenseurs recrutés par la Mairie passera à votre domicile pour que vous puissiez effectuer votre recensement selon **2 méthodes possibles** :

- 1) **Via internet** : l'agent recenseur vous remet vos codes d'accès confidentiels pour que vous puissiez accéder et répondre au questionnaire en ligne sur : www.le-recensement-et-moi.fr
- 2) **Via le questionnaire papier** : si vous ne pouvez pas compléter le questionnaire par internet, l'agent recenseur vous remet votre questionnaire personnel au format papier et convient avec vous d'une date à laquelle il viendra le récupérer dûment complété.

Dans tous les cas, répondre au questionnaire revêt un **caractère obligatoire**.

Qui sont les agents recenseurs ?



COUSIN
Muriel



DIVERCHY
Delphine



DUMERY
Sandrine



DUPAS
Claire



KONIECZNIAK
Christelle



SZCZESNY
Coralie

Chaque agent recenseur possède une carte professionnelle, signée par le Maire, permettant d'attester de son identité et de sa mission.

Pass Culture : 300 € pour découvrir la culture autour de chez soi

Le Pass Culture ?

Portée par le Ministère de la Culture, cette mission de service public vise à **faciliter l'accès des jeunes à la culture**. Les titulaires du Pass Culture dispose de **300 € pendant 24 mois** pour acquérir ou accéder à des propositions culturelles : livres, concerts, théâtre, musées, abonnements numériques...

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Avoir 18 ans
- Résider en France métropolitaine ou d'outre-mer. Les personnes de 18 ans n'ayant pas la nationalité française mais vivant en France depuis un an sont éligibles

Comment ça marche ?

- Remplir les critères d'éligibilité
- Télécharger l'application « pass Culture » sur Google Play ou l'App Store
- S'inscrire sur l'application
- Réserver vos activités ou biens culturels via l'application



Danse et Patrimoine mondial de l'UNESCO : Des liens plus évidents qu'il n'y paraît !

En 2022, le Bassin minier fêtera ses 10 ans d'inscription sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO !

L'un des événements de cette année anniversaire est consacré au corps en mouvement. Très participatif, il invite habitants et visiteurs du Bassin minier à aller au-devant du patrimoine minier de leur territoire par la danse.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO et sur ce projet ?

La Mission Bassin Minier et le Ballet du Nord vous donnent rendez-vous le **jeudi 27 janvier à 14h à la salle des fêtes d'Haveluy** pour un voyage autour du monde, à la découverte des icônes du Patrimoine mondial et de la danse !

Gratuit et ouvert à tous dès l'âge de 13 ans. Pré-inscription au 06 32 93 05 23

Il n'est pas nécessaire de savoir danser pour s'inscrire !



BALLET DU NORD
CCN & VOUS !



03.27.44.20.99



Haveluy.fr



Haveluy ma ville

IPNS